

Plantes envahissantes et nuisibles

Petite Herbe à Poux

Ambrosia artemisiifolia

Taille

Très variable. Généralement inférieure à 1 m mais peut atteindre 2 m de hauteur.

Tige

Multiple, dressée et poilue. Premièrement verte et rouge à maturité.

Feuilles

Vertes, de dimension variable, minces et fortement découpées. Les feuilles sont opposées à la base de la tige, alors qu'elles sont alternées dans le haut.

Fleurs

Mâles blanchâtres à verdâtres regroupées en épi au sommet des tiges. Fleurs femelles moins visibles, à l'aisselle des feuilles.

Racines

Courtes et faciles à arracher

Habitats

Dans les milieux perturbés et ouverts comme les friches, les bords de routes, les terrains vagues et près des rivières.





**Flleurs mâles
blanchâtres à verdâtres
regroupées en épi au
sommets des tiges**

**Flleurs femelles
situées
à l'aisselle des feuilles**



PROPAGATION

La reproduction est exclusivement sexuée avec une dispersion du pollen par le vent de fin juillet jusqu'au début du mois de septembre.



IMPACTS

- Pollen allergène se dispersant sur un rayon de près d'un km et qui **provoque le rhume des foins** (éternuements, congestion nasale et larmolement).
- Perte de rendement en agriculture, notamment dans les cultures de soya.



PRÉVENTION

Ensemencer le sol mis à nu à l'aide d'un mélange d'herbacées indigènes ou le recouvrir de matériaux inertes (paillis, copeaux de bois, pierres concassées, géotextile, etc.). Veiller à utiliser de la terre non contaminée de plantes envahissantes et nuisibles pour le paysagement et le remblai.



TRAVAUX DE CONTRÔLE

- Arracher manuellement les plants avant la pollinisation (mi-juillet). Il n'est pas nécessaire de porter des gants puisque la plante ne produit aucune réaction au toucher.
- Procéder à deux tontes (2 semaines d'intervalles) des plants à la hauteur la plus courte possible à partir de la période de floraison (15 juillet au 15 août). Ces activités de fauchages doivent se répéter chaque année.



GESTION DES RÉSIDUS

Ne jamais composter. Mettre l'entièreté des plants (tiges et racines) dans des sacs à ordures robustes avant de les placer dans votre bac à déchets. Il faut s'assurer que les sacs soient bien fermés et étanches afin d'éviter la propagation dû au transport.



RÉFÉRENCES

Demers, I. (2018). *Guide de gestion et de contrôle de l'Herbe à poux et des autres pollens allergènes*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-244-05W.pdf>

Lavoie, C. (2019). *50 plantes envahissantes : protéger la nature et l'agriculture*. Les publications du Québec. 415 p.

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier de la MRC de la Haute-Côte-Nord et du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec, en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Pares (MELCCFP).